

Vous envisagez de confier l'embauche de vos intermittents et/ou la contractualisation de vos spectacles ou événements à un prestataire extérieur, **Veda Sphere** se propose d'être l'intermédiaire entre vous et vos salariés qu'ils soient sous le régime de l'intermittence (artiste ou technicien) ou dépendant du régime général, ainsi que la relation clientèle.

A ce titre, nous vous proposons les services suivants :

A destination du client / organisateur :

- Édition et envoi de la facture
- Rédaction, édition et envoi du contrat de cession dans le cadre d'un spectacle

Nous adaptons nos contrats en fonction de vos demandes et vos particularités.

Contact :

✉ contact@vedasphere.fr
📞 09 72 50 86 40

VEDA SPHERE ZAC Centre 2, 20B rue Massenet
38400 Saint Martin d'Hères Société au capital de
1000 € 798 101 929 RCS Grenoble

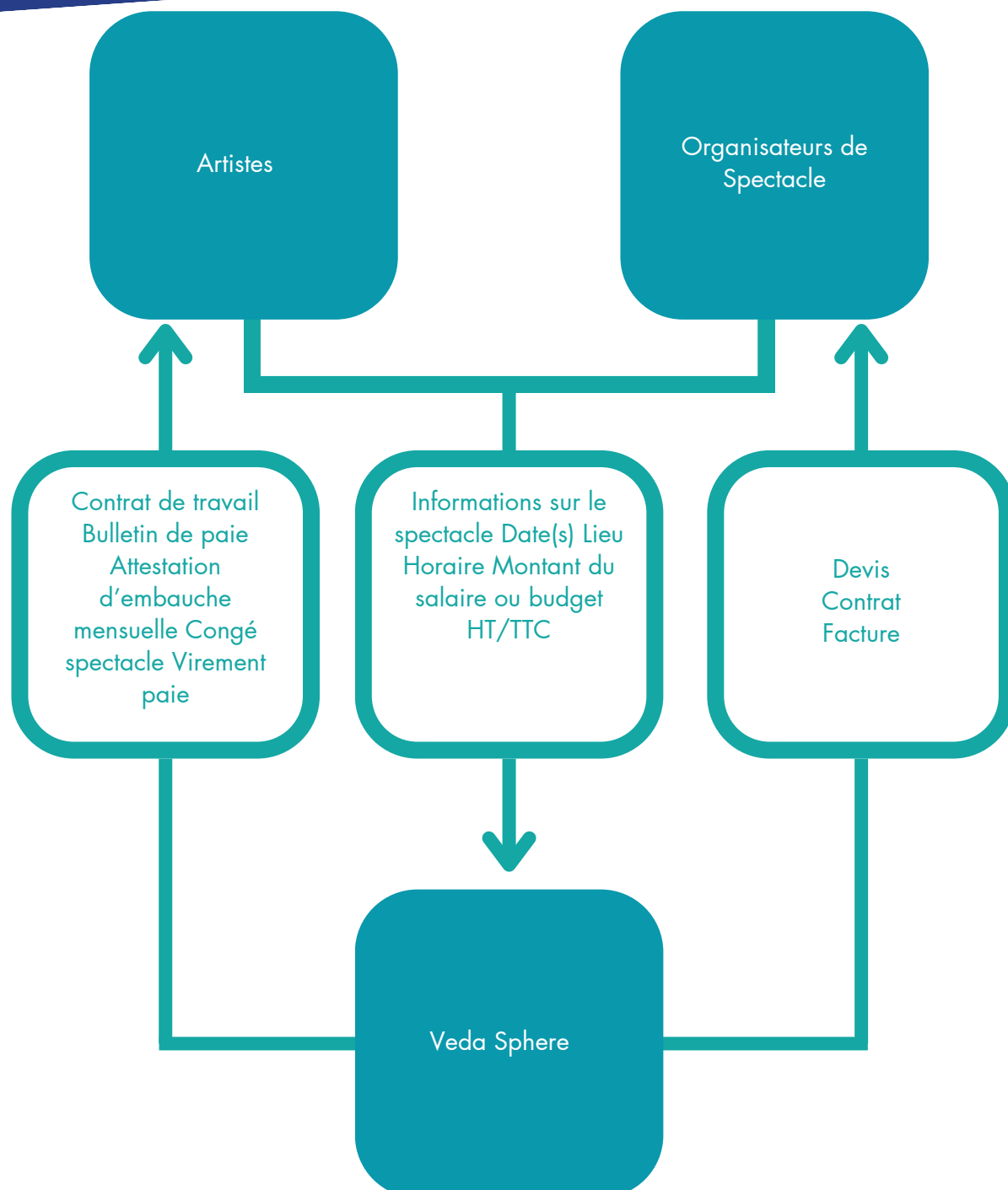
A destination du salarié :

- Déclaration Unique d'embauche (DUE) auprès de l'Urssaf
- Calcul de la paie
- Édition et envoi du ou des bulletin(s) de paie via l'application transat
- Édition et envoi du ou des contrat(s) de travail via l'application coffreo
- Édition et envoi du ou des attestation(s) ASSEDIC (AEM) via l'application transat
- Édition et envoi du ou des bordereau(x) Congés Spectacles (pour les intermittents) via l'application transat
- Règlement par virement bancaire de la paie

Contact :

 contact@vedasphere.fr
 09 72 50 86 40

VEDA SPHERE ZAC Centre 2, 20B rue Massenet
38400 Saint Martin d'Hères Société au capital de
1000 € 798 101 929 RCS Grenoble



Contact :

✉ contact@vedasphere.fr
☎ 09 72 50 86 40

VEDA SPHERE ZAC Centre 2, 20B rue Massenet
38400 Saint Martin d'Hères Société au capital de
1000 € 798 101 929 RCS Grenoble

Comment nous adresser vos demandes ?

Il suffit simplement de nous communiquer par mail les informations nécessaires dans un délai maximum de 24 heures précédant la première journée de travail :

- État(s) civil(s) de la ou des personne(s) à salarier + RIB salarié
- Montant de la rémunération nette ou brute du ou des salariés, on pour vous le montant HT et TTC de la facture OU montant HT ou TTC de la facture, nous calculons ensuite le montant des salaires correspondant.

En contrepartie, le client recevra une facture et un contrat de cession s'il s'agit d'un spectacle, dont le règlement est à effectuer au plus tard avant la fin du mois de la prestation.

Nos tarifs :

Nos services sont facturés sur la base de 10 % du montant HT facturé.

Contact :

✉ contact@vedasphere.fr
☎ 09 72 50 86 40

VEDA SPHERE ZAC Centre 2, 20B rue Massenet
38400 Saint Martin d'Hères Société au capital de
1000 € 798 101 929 RCS Grenoble